

LA GRILLE DES ACHATS DURABLES

INTRODUCTION

La grille des achats durables permet d'analyser un produit en se basant sur une série de critères de durabilité. Cet outil permet en outre de choisir parmi plusieurs produits équivalents celui qui est le plus durable. Il peut être utilisé lors de tout achat de fournitures, de matières premières, d'auxiliaires de production ou de denrées alimentaires.

COMMENT FONCTIONNE LA GRILLE DES ACHATS DURABLES ?

1. Répondre aux questions

Chaque produit est analysé selon un certain nombre de critères, répartis en trois catégories : aspects sociaux, environnementaux et économiques.

Pour chaque critère il faut répondre à une ou plusieurs questions. Des points sont attribués en fonction des réponses. Plus le produit est durable, plus il obtiendra des points. Le nombre de points obtenu est noté dans le cadre prévu à cet effet.

Les grilles des achats durables ont été conçues pour s'adapter au plus large éventail de produits possible. Néanmoins, il se peut que certains critères ne soient pas toujours pertinents pour le produit analysé. L'utilisateur de la grille est libre de ne pas tenir compte de l'ensemble des critères proposés et de choisir uniquement ceux qui sont adaptés au produit analysé. Dans ce cas, afin de ne pas fausser le résultat final, il est indispensable de soustraire le nombre de points attribué au critère du « maximum de points à atteindre » lors du calcul du score.

Pour chaque catégorie il existe un critère intitulé « Questions évoquées par les associations citoyennes ». On fait référence dans ce critère aux éventuelles critiques et mises en garde formulées par des organisations d'aide au développement et de protection de l'environnement, de la santé ou des consommateurs... par rapport à des pratiques douteuses de la part de certains producteurs/ fabricants/ distributeurs. Libre à l'utilisateur de la grille de prendre en compte ses critères. Dans ce cas, il est recommandé de mener des recherches plus approfondies quant à l'objectivité et au bien-fondé des critiques et mises en gardes formulées.

2. Comptabiliser les points et interpréter les résultats

Les points obtenus pour chaque question sont additionnés pour chacun des trois aspects analysés. Les résultats sont notés dans la case « total des points » et divisés par le nombre intitulé « maximum de points à atteindre ». Le score ainsi obtenu indique la durabilité du produit. Plus le chiffre est proche de 1, plus le produit respecte l'aspect analysé.

En comparant les résultats obtenus pour chacun des trois aspects analysés (social, environnemental et économique), on peut déterminer lequel est le mieux respecté et pour lequel il reste des efforts à faire.

3. Comparer deux ou plusieurs produits équivalents.

Une des applications pratiques de la grille des achats durables consiste à comparer deux ou plusieurs produits équivalents, afin de déterminer lequel respecte le mieux les critères de durabilité. Dans ce cas, on remplit une grille par produit.

A la fin de chaque analyse, on comptabilise le total des points obtenus par le produit pour les trois aspects et divise ce chiffre par le nombre maximum de points à atteindre. Le score ainsi obtenu est comparé aux scores des autres produits. Celui qui atteint le score le plus élevé est le produit le plus durable.

Pour affiner la comparaison, on peut également comparer séparément les différents scores obtenus pour chacun des trois aspects (social, environnemental et économique).

Avertissements :

1. L'important est moins le choix final que le fait de s'être posé de bonnes questions.

En effet, le monde qui nous entoure n'est pas fondé sur le développement durable ! Aussi, trouver des produits qui présentent à la fois une empreinte écologique la plus réduite possible, un effet social maximal (pour les producteurs comme les consommateurs), un prix qui permet au fabricant comme au commerçant de travailler dans un esprit de justice globale et durable à long terme reste un exercice souvent frustrant...

Et pourtant, c'est en pesant par son pouvoir d'achat en s'appuyant tantôt sur tel critère, tantôt sur tel autre et tantôt sur plusieurs à la fois, que nous ferons progresser réellement le monde vers un développement durable, donc, plus juste (économie), plus beau (respectueux de la planète) et plus pacifique (qui permet aux humains de vivre épanouis et dans la sécurité d'existence).

À chacun de s'emparer de cette grille et de l'utiliser là où il est, en fonction des ressources locales.

2. Où trouver l'information ?

Les étiquettes, emballages, notices d'emploi et autres documents qui accompagnent les produits constituent évidemment la première source d'information. Mais une approche critique reste de mise lorsqu'on interprète ces informations données par les fabricants (et dont le premier objectif est de faire vendre le produit), de nombreuses allégations « écologiques » sont souvent fantaisistes et entrent dans la catégorie du « greenwashing » plutôt que dans celle de l'information sérieuse. Pour cette raison, la grille des achats accorde plus de crédit à un label officiel plutôt qu'à une indication donnée par le fabricant (vous pouvez consulter le fiche Info « *Logos, labels et pictogrammes* » afin d'apprendre à reconnaître les labels officiels).

Mais le marché regorge de produits pour lesquels la mauvaise qualité de l'information est légion. Dans ce cas, il ne faut pas hésiter à **interpeller le fabricant**. Une politique de transparence vis-à-vis des clients est souvent déjà un premier gage de qualité.

On trouvera les informations concernant la politique sociale et environnementale des fabricants sur leur **site Internet**. Les entreprises qui mènent une politique durable la mentionnent généralement.

Il est également toujours instructif de consulter les **organisations de protection des consommateurs, de l'environnement ou des travailleurs**, qui dénoncent les entreprises aux pratiques commerciales, environnementales ou sociales douteuses. Mais, ici encore, la prudence est de mise. Veillez à vous adresser à une organisation sérieuse et de renom (Test Achats, CRIOC, Ecoconso, Greenpeace, CNCND...) reconnue pour son impartialité. De nombreuses organisations de ce type dépendent malheureusement de financements provenant des entreprises qu'elles sont censées contrôler.

Nous proposons deux grilles des achats durables :

Une concerne les **achats non alimentaires** et l'autre **les aliments**.

Il nous semblait important de différencier ces deux grilles, car les critères de choix varient entre un produit alimentaire et un produit non alimentaire.

GRILLE DES ACHATS DURABLES POUR LES PRODUITS

ALIMENTAIRES

NOM DU PRODUIT :



ASPECTS
SOCIAUX

Une alimentation de qualité, centrée sur l'homme, du producteur au consommateur



CRITÈRE 1. SERVICE RENDU

La denrée alimentaire occupe une place de choix dans la pyramide alimentaire. Elle fait partie de la famille des :

- Eaux (eau minérale, boissons non sucrées...) = 3 points
- Féculents (pain, céréales, pâtes, riz, semoule, pommes de terre, blé dur, légumes secs...) = 3 points
- Fruits et légumes = 3 points
- Produits laitiers (lait, yaourt, fromage, fromage blanc...) = 2 points
- Viandes, poissons, œufs, charcuteries = 2 points
- Matières grasses (beurre, crème fraîche, huile, margarine, ...) = 1 point
- Produits sucrés (sucre, miel, biscuits, confiture, chocolat, sirop ...) = 0 point
- Produits trop sucrés ou trop gras à éviter (barres chocolatées, céréales 'petit déjeuner' sucrées, bonbons, sodas, chips, frites et autres fritures, fast food, mayonnaise et autres sauces...) = -1 point

Points
obtenus

CRITÈRE 2. RESPECT DES PRODUCTEURS

La denrée alimentaire porte un label ou une indication qui signale que les conditions de production respectent les droits des producteurs/travailleurs et leur garantissent une rémunération correcte. (Label du commerce équitable, label social, respect de la charte OIT ou d'une charte interne à l'entreprise).

- Label = 2 points
- Charte ou autre indication = 1 point
- Pas de label, pas d'indication = 0 point

Points
obtenus

La denrée alimentaire ou ses principaux ingrédients sont issus d'une agriculture plus respectueuse de la santé des producteurs (agriculture biologique ou intégrée).

- Agriculture biologique = 2 points
- Agriculture intégrée (Fruitnet...) = 1 point
- Agriculture conventionnelle = 0 point

Points
obtenus

Le fabricant déclare faire des efforts pour protéger la santé et/ou améliorer le bien-être des travailleurs (matières premières ou procédés de fabrication plus respectueux pour la santé, politique d'entreprise qui intègre la responsabilité sociale, investissement d'une partie des bénéfices dans un projet social à destination des travailleurs...).

- OUI = 1 point
- NON = 0 point

Points
obtenus

CRITÈRE 3. RESPECT DE LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS

La denrée alimentaire n'a pas d'effet négatif connu sur la santé des consommateurs :

- Elle présente une bonne qualité nutritive (ingrédients frais, peu de graisses, de sucres, de sel) = 1 point
- Elle ne contient pas d'ingrédients potentiellement dangereux pour la santé (graisses hydrogénées, huile de palme...) = 1 point
- Elle ne contient pas d'additifs alimentaires (E..., lécithine de soja, glutamate, arôme artificiel, édulcorant,...) = 1 point
- Elle a subi peu de transformations par l'industrie = 1 point

Attribuez un point par critère rencontré. Si aucun critère n'est rencontré = 0 point

Points
obtenus

Le produit porte un label ou une indication qui garantit que la denrée alimentaire ou ses principaux ingrédients proviennent d'une agriculture plus respectueuse pour le consommateur (agriculture biologique, agriculture intégrée (Fruitnet), etc.).

- Label agriculture biologique = 2 points
- Label Fruitnet ou autre garantie = 1 point
- Agriculture conventionnelle = 0 point

Points
obtenus

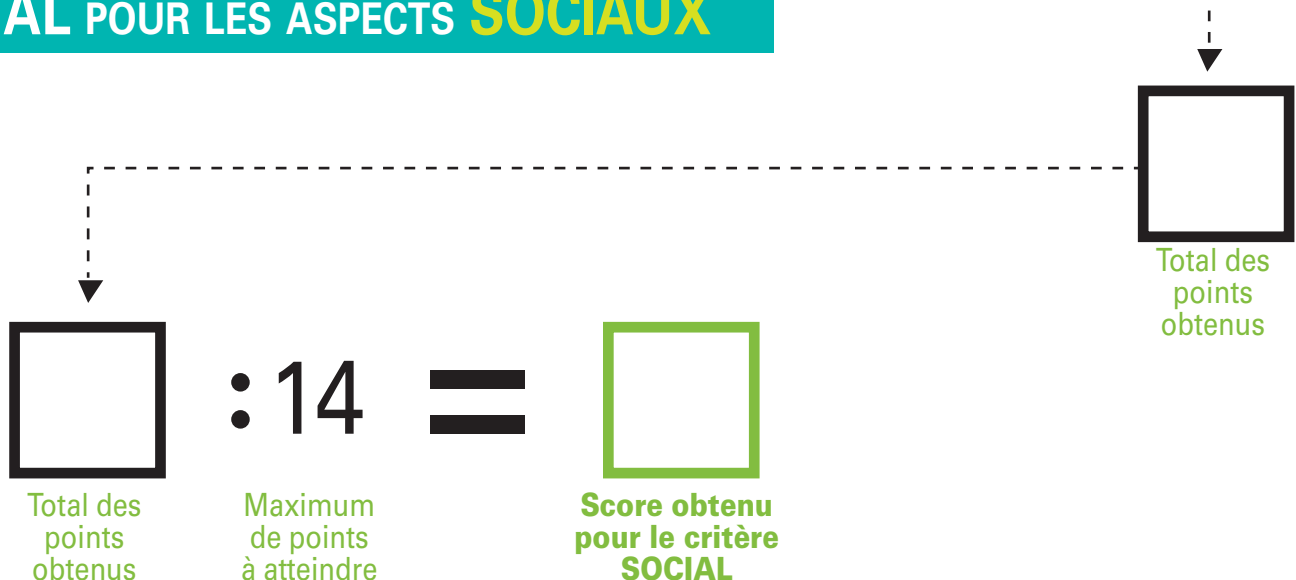
CRITÈRE 4. QUESTIONS ÉVOQUÉES PAR DES ASSOCIATIONS CITOYENNES

Le fabricant de la denrée alimentaire a été critiqué par une organisation non gouvernementale pour ses pratiques peu respectueuses des populations locales.

- OUI = -1 point
- NON = 0 point

Points
obtenus

TOTAL POUR LES ASPECTS SOCIAUX



- Plus le score obtenu est proche de 1, plus le produit respecte les aspects sociaux du développement durable.
- Si le score est négatif, le produit est à éviter !

PASSER AUX ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX -->



CRITÈRE 1. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le produit porte un label ou une indication qui garantit que la denrée alimentaire ou ses principaux ingrédients proviennent d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (agriculture biologique, agriculture intégrée (Fruitnet), etc.).

- Label agriculture biologique = 2 points
- Label Fruitnet ou autre garantie = 1 point
- Pas de label, pas d'indication = 0 point

Points
obtenus

La culture de la denrée alimentaire ou de ses principaux ingrédients respecte la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées (pas de déforestation, pas de surpêche, pas de désertification, ...). Elle porte éventuellement un label ou une indication du fabricant signalant qu'elle est issue d'une exploitation durable (Label MSC – pêche durable, ...).

- OUI = 1 point
- NON = 0 point

Points
obtenus

La denrée alimentaire (ou ses ingrédients principaux) répond aux conditions suivantes :

- Sa culture consomme peu d'eau (pas d'irrigation artificielle intensive) = 1 point
- Sa culture consomme peu d'énergie (pas de culture sous serre chauffée) = 1 point
- S'il s'agit d'un fruit ou d'un légume frais, il est local et de saison = 1 point
- La denrée alimentaire ne contient pas d'OGM = 1 point

Points
obtenus

Attribuez un point par critère rencontré. Si aucun critère n'est rencontré = 0 point

CRITÈRE 2. EMBALLAGE

Le produit n'est pas emballé ou son emballage est consigné :

- Pas d'emballage = 7 points
- Emballage consigné = 6 points
- Emballage non consigné = 0 point

Points
obtenus

Si le produit est emballé d'un emballage non consigné, celui-ci se compose principalement de matières :

- D'origine naturelle = 1 point
- Renouvelables = 1 point
- Recyclées = 1 point
- Recyclables, compostables ou biodégradables = 1 point
- Les différentes matières qui composent l'emballage sont facilement séparables = 1 point

Points
obtenus

Attribuez un point par critère rencontré. Si aucun critère n'est rencontré = 0 point

CRITÈRE 3. EMPREINTE CARBONE LIÉ AU TRANSPORT

Le produit a été fabriqué à proximité du lieu de vente :

- Production locale (rayon de max 50 km) = 3 points
- Production régionale (rayon de max 300 km) = 2 points
- Production en Europe (max 2000 km) = 1 point
- Production hors Europe = 0 point

Points
obtenus

Si le produit vient de loin (Europe ou hors Europe), il a été transporté par un moyen de transport qui émet peu de CO₂ :

- Transport par train ou par bateau = 0 point
- Transport par camion = - 1 point
- Transport par avion = - 2 points

Points
obtenus

CRITÈRE 4. POLITIQUE D'ENTREPRISE

Le fabricant du produit a inscrit le respect de l'environnement, de la biodiversité, des écosystèmes, des espèces menacées et/ou du climat dans sa politique d'entreprise (l'entreprise est certifié ISO 14001, elle adhère à une charte interne...)

- OUI = 1 point
- NON = 0 point

Points
obtenus

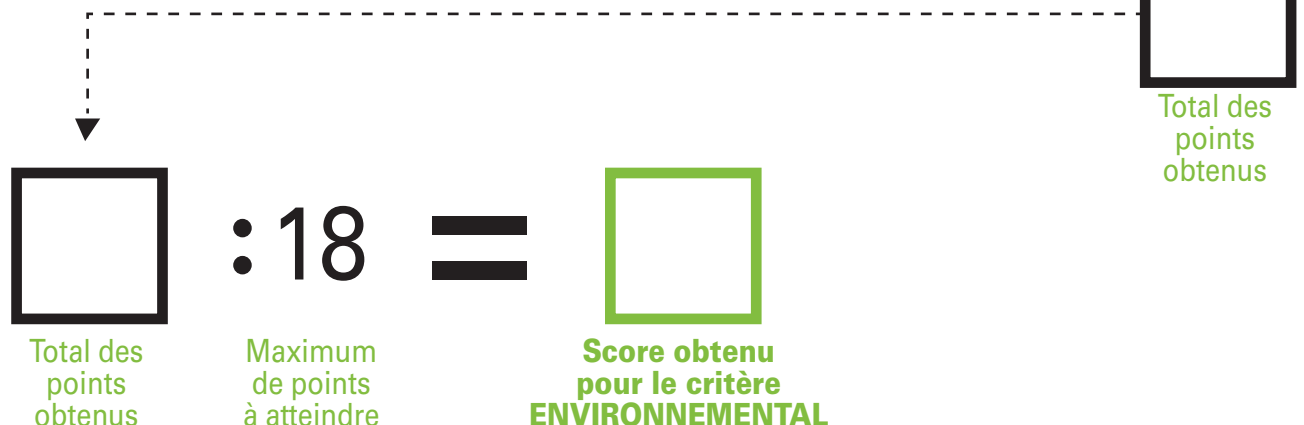
CRITÈRE 5. QUESTIONS ÉVOQUÉES PAR DES ASSOCIATIONS CITOYENNES

Le fabricant du produit a été critiqué par une organisation de protection de l'environnement pour son impact particulièrement négatif sur l'environnement, la biodiversité, les écosystèmes, les espèces menacées ou le climat.

- OUI = -1 point
- NON = 0 point

Points
obtenus

TOTAL POUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX



- Plus le score obtenu est proche de 1, plus le produit respecte les aspects environnementaux du développement durable.
- Si le score est négatif, le produit est à éviter !

PASSER AUX ASPECTS ECONOMIQUES -->

ASPECTS ÉCONOMIQUES

Une alimentation qui procure un travail valorisant et assure un développement durable sans alimenter la spéculation boursière tout en satisfaisant les besoins des consommateurs.



CRITÈRE 1. DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE

La production de la denrée alimentaire (ou de ses ingrédients) soutient le développement d'une agriculture locale.

- Production locale (50 km) = 3 points
- Production régionale (200 km) = 2 points
- Production en Europe (1000 km) = 1 point
- Production hors Europe (plus de 1000 km) = 0 point

Points
obtenus

Les bénéfices issus de la production ou de la vente du produit profitent de manière directe à l'économie locale (la denrée alimentaire est issue d'une filière de production et/ou de distribution courte avec peu d'intermédiaires qui favorise le développement de l'économie et le réinvestissement des bénéfices au niveau local).

- Petite entreprise belge (PME, artisan, indépendant, commerce de proximité, coopérative ...) = 2 points
- Grande entreprise belge cotée en bourse = 1 point
- Multinationale ou entreprise étrangère = 0 point

Points
obtenus

La denrée alimentaire est issue d'une filière à valeur sociale ajoutée (entreprise de formation par le travail, économie sociale, coopérative, commerce équitable, groupement d'achats...).

- OUI = 1 point
- NON = 0 point

Points
obtenus

La denrée alimentaire valorise le savoir-faire local ou respecte un procédé de fabrication traditionnel (garantie d'origine géographique, AOC, AOP, IGP, STG, label Equalis...).

- OUI = 1 point
- NON = 0 point

Points
obtenus

CRITÈRE 2. PRÉVENTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La denrée alimentaire a une longue durée de vie et peut se conserver longtemps.

- OUI = 1 point
- NON = 0 point

Points
obtenus

Elle est vendue en vrac ou dans un conditionnement adapté aux besoins du consommateur (grands conditionnements pour les cuisines collectives, petits conditionnements pour personnes individuelles).

- OUI = 1 point
- NON = 0 point

Points
obtenus

CRITÈRE 3. SATISFACTION DES CONSOMMATEURS

La denrée alimentaire porte un label qui certifie qu'il a été soumis à un contrôle de qualité ou une garantie de producteur (label contrôle origine, label filière qualité...)

- OUI = 1 point
- NON = 0 point

Points
obtenus

La denrée alimentaire présente une bonne qualité gustative, elle procure un plaisir gustatif.

- OUI = 1 point
- NON = 0 point

Points
obtenus

CRITÈRE 4. ASPECTS FINANCIERS

Le prix de la denrée alimentaire est acceptable, c'est-à-dire que le rapport qualité/prix mérite l'achat et justifie, éventuellement, le surcoût lié aux garanties de respect des critères sociaux et environnementaux.

- Prix avantageux = 1 point
- Prix raisonnable = 0 point
- Prix exagéré = - 1 point

Points
obtenus

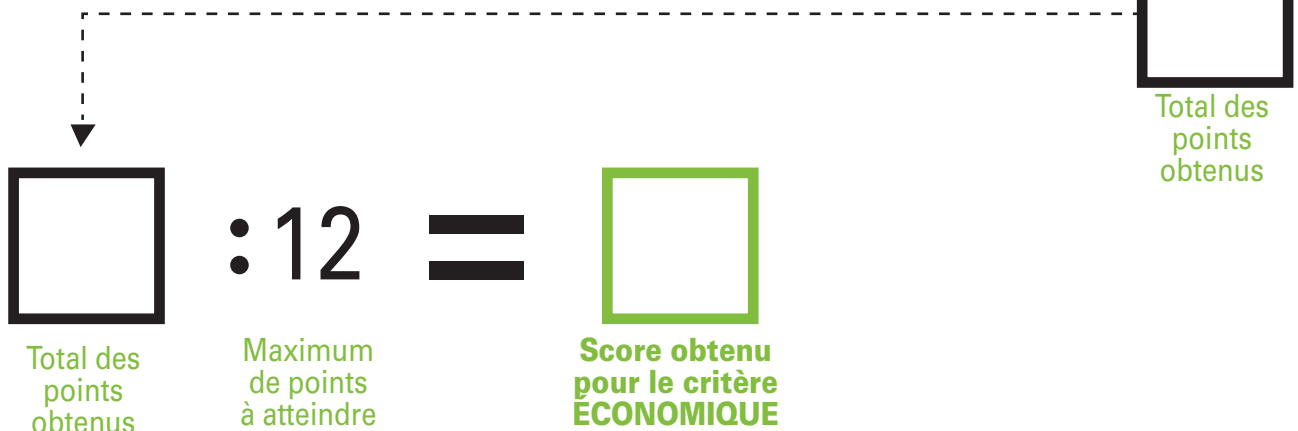
CRITÈRE 5. QUESTIONS ÉVOQUÉES PAR DES ASSOCIATIONS CITOYENNES

Le fabricant du produit a été critiqué par une organisation de protection des consommateurs pour ses pratiques frauduleuses ou peu respectueuses des clients.

- OUI = -1 point
- NON = 0 point

Points
obtenus

TOTAL POUR LES ASPECTS ÉCONOMIQUES



- Plus le score obtenu est proche de 1, plus le produit respecte les aspects économiques du développement durable.
- Si le score est négatif, le produit est à éviter !

PASSER AU CALCUL DU SCORE TOTAL -->

SCORE TOTAL DU PRODUIT

(en cas de comparaison avec un autre produit équivalent)

Nom du produit

Score obtenu pour les aspects
SOCIAUX

+

Score obtenu pour les aspects
ENVIRONNEMENTAUX

+

Score obtenu pour les aspects
ECONOMIQUES

=

: 44

=

TOTAL
des trois
aspects

**Score TOTAL
du produit**

- Plus le score obtenu est proche de 1, plus le produit est durable
- Si le score est négatif, le produit n'est pas durable, son achat est à éviter !